

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2722

11 décembre 2010

SOMMAIRE

AIM Services S.à r.l.	130634	ITP Oil & Gas International S.A.	130652
Ares Life Sciences I S.à r.l.	130610	Jaffna Investments S.A.	130623
Europe Assets Luxembourg S.A.	130651	Johder Holding S.A.	130640
EVF I Investments S.à r.l.	130621	Johder Holding S.A., SPF	130640
Fiduciaire Kieffer et Compagnie S.A. ...	130625	K200 Finance S.à r.l.	130638
Financière Daunou 7 S.à r.l.	130623	K200 Finance S.à r.l.	130653
Financière Epidus S.A.	130625	Kerima S.A.	130653
Financière Epidus S.A.	130628	Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l. ..	130628
Financière Epidus S.A.	130628	LABO SERVICE Luxembourg S. à r.l. ...	130654
Financière Quirinus S.A.	130629	Lavipharm Group Holding	130654
FTF Galleon S.A.	130646	León Participaciones Argentinas	130655
FTF Galleon S.A.	130629	L'Espace du Palais S.A.	130653
Gallo S.A.	130629	Lightbulb S.A.	130655
Gallo S.A.H.	130629	Limage Holding S.A.	130655
GeMoBa	130634	Logwin AG	130653
German Care Services Holding S.à r.l. ..	130633	LSRC II Investor S.à r.l.	130652
G & P Properties S.à r.l.	130629	Lux-Bâtir S.A.	130656
Greenridge Property One S.à r.l.	130639	Luxfingest S.A.	130656
Greenridge Property One S.à r.l.	130634	Nobilis Investment Funds	130653
Groupe Renaissance S.A.	130639	Oder Properties S.à r.l.	130654
Groupe Renaissance S.A.	130639	Orod'elle s.à r.l.	130625
Groupe Renaissance S.A.	130639	Paul LIWS Holdings S.à r.l.	130655
Groupe Renaissance S.A.	130639	Premium Portfolio SICAV II	130641
Ha Ka Lux 2 S.A.	130642	Reigate Square Holdings S.à r.l.	130619
Ha Ka Lux S.A.	130642	Stenelos SA	130642
Harmony Halls S.à r.l.	130652	The Swatch Group Re (Luxembourg) S.A.	
Harmony Halls S.à r.l.	130642	130656
Henley Investissements S.A.	130652		

Ares Life Sciences I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.538.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth day of October.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Ares Life Sciences Holdings LP, a Jersey limited partnership, having its registered office at Ground Floor, Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey, JE2 3AT, Channel Islands, with registration number 1281, represented by its general partner Ares Life Sciences GP Ltd, a Jersey limited company, having its registered office at Ground Floor, Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, with registration number 101255,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Ares Life Sciences I S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.
- Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.
- Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.
- A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

- 7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
- (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
- 8.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Ares Life Sciences Holdings LP, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-),

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Philip Alan SWAN, Director, born on November 22, 1957 in Blackpool, United Kingdom, with professional address at 10, Stanhope Gate, London W1K 1AL, England, United Kingdom;

- Mr. Andrew David LE GAL, Director, born on November 17, 1976 in Jersey, with professional address at 28-30, The Parade, St. Helier, JE1 1ZZ, Jersey, Channel Islands; and

2. The following physical persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Robert VAN 'T HOEFT, Deputy Managing Director, born on January 13, 1958 in Schiedam, the Netherlands, with address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, Director Client Servicing, born on August 26, 1970, in The Hague, The Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour d'octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Ares Life Sciences Holdings LP, une société en commandite régie par les lois de la Jersey, dont le siège statutaire est situé à Ground Floor, Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey, JE2 3AT, Iles de la Manche, enregistrée sous le numéro 1281, représentée par son associé commandité, Ares Life Sciences GP Ltd, une société à responsabilité limitée régie par les lois de la Jersey, dont le siège statutaire est situé à Ground Floor, Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey, JE2 3AT, Iles de la Manche, enregistrée sous le numéro 101255,

ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Ares Life Sciences I S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements

sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à des tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un conseil de gestion (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire

des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Ares Life Sciences Holdings LP, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.000,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Philip Alan SWAN, Director, né le 22 novembre 1957 à Blackpool, Angleterre, ayant son adresse professionnelle à 10, Stanhope Gate, Londres W1K 1AL, Angleterre;

- M. Andrew David LE GAL, Director, né le 17 novembre 1976 à Jersey, ayant son adresse professionnelle aux 28-30, The Parade, St. Helier, JE1 1ZZ, Jersey, Iles de la Manche; et

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Robert VAN 'T HOEFT, Deputy Managing Director, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, Director Client Servicing, né le 26 août 1970 à la Haye, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48192. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148917/492.

(100171731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Reigate Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.504.

In the year two thousand ten, on the twenty seventh day of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "REIGATE SQUARE HOLDINGS S.à.r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 39, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, R.C.S.Luxembourg number B 78 504, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 24, 2000, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated April 26, 2001, Nr 306. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 16th, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated August 2nd, 2008, Nr 1903.

The meeting is opened with Catherine Desso, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the 22.238.920 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the Company's accounting year in order to make it begin on the 1st of January of each year and terminate on the 31st of December;

2. Subsequent amendment of the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year begins on the 1st of January of each year and closes on the 31st of December."

3. Current accounting year.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to amend the Company's accounting year in order to make it begin on the 1st of January of each year and terminate on the 31st of December.

Second resolution:

The meeting decides to amend article 15 of the articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year begins on the 1st of January of each year and closes on the 31st of December."

Third resolution:

Exceptionally, the meeting decides that the current accounting year that started on July 17th, 2010 shall end on December 31st, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "REIGATE SQUARE HOLDINGS S.à.r.l.", (ci-après «la Société»), établie et ayant son siège social au 39, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg N° B 78 513, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 26 avril 2001, N° 306. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 16 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 2 août 2008, N° 1903.

La séance est ouverte à Luxembourg et présidée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les 22.238.920 parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les associés présents ou représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'exercice social pour le faire débiter le 1^{er} janvier de chaque année et se terminer le 31 décembre.

2. Modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.»

3. Exercice social actuel

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'exercice social pour le faire débiter le 1^{er} janvier de chaque année et se terminer le 31 décembre.

Seconde résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.»

Troisième résolution:

Exceptionnellement, l'assemblée décide que l'exercice social qui a débuté le 17 juillet 2010 se terminera le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47570. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149179/102.

(100171221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

EVF I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.177.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARS:

ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., with registered office in Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, acting as general partner of ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P.,

duly represented by Mr. Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed ne varietur by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as the sole member of EVF I Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 142.177, incorporated pursuant to a deed drawn-up by M^e Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on 12 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2593 of 23 October 2008.

The Articles of Incorporation have been amended for the last time on 7 June 2010 pursuant to a deed drawn-up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1540 of 28 July 2010.

The sole member, represented as stated above, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member decides to increase the Company's corporate capital by an amount of EUR 84,025.- (eighty-four thousand twenty-five Euro) in order to raise it from EUR 171,000.- (one hundred seventy-one thousand Euro) to EUR 255,025.- (two hundred fifty-five thousand twenty-five Euro) by the creation and issue of 738 (seven hundred thirty-eight) new Class G corporate units and 2,623 (two thousand six hundred twenty-three) new Class H corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units.

Subscription - Payment

All the new Class G and H corporate units are entirely subscribed by the sole member, ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., acting as general partner of ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P., predesignated, and are fully paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 84,025.- (eighty-four thousand twenty-five Euro) as it was certified to the notary executing the present deed.

Second resolution

In consequence of the foregoing resolution the sole member decides to amend the article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at EUR 255,025.- (two hundred fifty-five thousand twenty-five Euro) divided into 600 (six hundred) Class A corporate units, 720 (seven hundred twenty) Class B corporate units, 1,160 (one thousand one hundred sixty) Class C corporate units, 1,440 (one thousand four hundred forty) Class D corporate units, 1,716 (one thousand seven hundred sixteen) Class E corporate units, 1,204 (one thousand two hundred four) Class F corporate units, 738 (seven hundred thirty-eight) Class G corporate units and 2,623 (two thousand six hundred twenty-three) Class H corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at about one thousand two hundred and fifty Euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

COMPARAIT:

ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., ayant son siège social à Ugländ House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, agissant en tant que general partner d'ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P.,

ici représenté par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en tant qu'associé unique de EVF I Investments S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 142.177, constituée suivant un acte reçu le 12 septembre 2008 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2593 du 23 octobre 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 7 juin 2010 suivant un acte reçu par-devant le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1540 du 28 juillet 2010.

L'associé unique, représenté comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 84.025,- (quatre-vingt-quatre mille vingt-cinq euros) pour le porter de EUR 171.000,- (cent soixante et onze mille euros) à EUR 255.025,- (deux cent cinquante-cinq mille vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 738 (sept cent trente-huit) nouvelles parts sociales de catégorie G et 2.623 (deux mille six cent vingt-trois) nouvelles parts sociales de catégorie H d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles parts sociales de catégorie G et H ont été souscrites par l'associé unique, ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., agissant en tant que general partner d'ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P., prédésignée, et intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 84.025,- (quatre-vingt-quatre mille vingt-cinq euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts lequel aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 255.025,- (deux cent cinquante-cinq mille vingt-cinq euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales de catégorie A, 720 (sept cent vingt) parts sociales de catégorie B, 1.160 (mille cent soixante) parts sociales de catégorie C, 1.440 (mille quatre cent quarante) parts sociales de catégorie D, 1.716 (mille sept cent seize) parts sociales de catégorie E, 1.204 (mille deux cent quatre) parts sociales de catégorie F, 738 (sept cent trente-huit) parts sociales de catégorie G et 2.623 (deux mille six cent vingt-trois) parts sociales de catégorie H d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010 LAC/2010/47482 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149006/110.

(100171681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Financière Daunou 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 941.425,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149012/11.

(100171127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Jaffna Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Enseigne commerciale: CT Well International.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.116.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JAFFNA INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.116, constituée originairement sous la dénomination sociale de "JAFFNA INVESTMENTS HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1252 du 22 novembre 2005,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 841 du 5 avril, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et la transformation en une société de participation financière pleinement imposable, (SOPARFI), ainsi que l'adoption de la dénomination actuelle.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Adoption de "CT WELL INTERNATIONAL" comme enseigne commerciale et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;

2. Création de deux catégories d'administrateurs, à savoir: administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B;

3. Changement subséquente du régime de signature statutaire actuel des administrateurs et modification afférente du dernier alinéa de l'article 8 des statuts;

4. Acceptation de la démission de Monsieur Laurent MULLER de sa fonction de président du conseil d'administration;

5. Attribution de la catégorie d'administrateurs de type A aux administrateurs actuels de la Société;

6. Nomination de Monsieur Christophe THOMANN, directeur de société, né à Strasbourg (France), le 27 mai 1967, demeurant à F-67670 Waltenheim-sur-Zorn, 14A rue des Noyers, aux fonctions d'administrateur de catégorie B et détermination de la durée de son mandat;

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter "CT WELL INTERNATIONAL" comme enseigne commerciale et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "JAFFNA INVESTMENTS S.A.", poursuivant ses activités sous l'enseigne commerciale de "CT WELL INTERNATIONAL", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs, à savoir: administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B et de modifier subséquemment le régime de signature statutaire actuel des administrateurs, de sorte à ce que le dernier alinéa de l'article 8 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8. (Dernier alinéa)**. La société se trouver valablement engagée (i) soit par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A, (ii) soit par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, (iii) soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, (iv) soit par la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Laurent MULLER de sa fonction de président du conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'attribuer la catégorie d'administrateur de type A aux administrateurs actuels de la Société, à savoir Messieurs Laurent MULLER, Frédéric MULLER et Marc MULLER.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Christophe THOMANN, préqualifié, aux fonctions d'administrateur de catégorie B, son mandat prenant fin avec les mandats des administrateurs actuellement en fonction, savoir à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente ajourne l'assemblée.

Réunion du conseil d'administration

Et aussitôt, les membres du conseil d'administration, présents ou représentés, se sont réunis, et après avoir délibéré valablement, ils ont décidé de nommer:

- Monsieur Christophe THOMANN, préqualifié, aux fonctions de président du conseil d'administration, et

- Monsieur Laurent MULLER, docteur en économie, né à Luxembourg, le 22 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, à la fonction d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 novembre 2010. LAC/2010/47972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150318/97.

(100173131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Fiduciaire Kieffer et Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 57, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 57.065.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIEFFER Paul

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010149017/11.

(100171342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Financière Epidus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.838.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149018/9.

(100171209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Orod'elle s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.603.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Christian LECOMTE, commerçant, né à Verviers (Belgique) le 24 août 1956, demeurant à L-1354 Luxembourg, 10, Allée du Carmel.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés

commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente et le commerce en général de bijoux, bijoux-fantaisie, montres, perles, pierres et métaux précieux et semi-précieux ainsi que de tous autres articles de joaillerie.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets ou marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, marques, dessins ou modèles, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, titres, brevets, marques, dessins ou modèles.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra enfin procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "OROD'ELLE s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Weiswampach.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique, Monsieur Christian LECOMTE, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Christian LECOMTE, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme). Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LECOMTE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 4 novembre 2010. Relation: CAP/2010/3884. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 novembre 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010151409/142.

(100172902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Financière Epidus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.838.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149019/9.

(100171218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Financière Epidus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.838.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149020/9.

(100171225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.056.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 29 octobre 2010

1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1967 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Kreos Capital III (Luxembourg) SARL
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010149083/16.

(100171076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Financière Quirinus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 78.621.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149021/9.

(100171226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

FTF Galleon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 154.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149025/10.

(100171702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

G & P Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 82.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149026/10.

(100171060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

**Gallo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Gallo S.A.H.).**

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 50.280.

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «GALLO S.A.H.» (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social actuel au 55-57 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 50 280, constituée suivant acte notarié dressé en date du 03 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 259 du 14 juin 1995.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Fernand CONRARDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Emile FERRO, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Alphonse CONRARDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la Présidente déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Constatation que la devise d'expression du capital social est désormais l'EURO (EUR) et que le montant du capital social souscrit se trouve par conséquent fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS et SOIXANTE-NEUF CENTS (30'986,69 EUR).

2) Décision de supprimer la valeur nominale des actions existantes de la Société.

3) Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de 13,31 EUR pour le porter de son montant actuel après changement de la devise d'expression de 30'986,69 EUR à celui de 31'000.-EUR, par apport en numéraire d'un montant de 13,31 EUR sans création ni émission d'actions nouvelles.

4) Décision que le capital social souscrit au montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) soit désormais représenté par trois cents (300) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

5) Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Le nouvel objet social de la SPF sera désormais libellé comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

6) Décision de modifier la dénomination sociale de la Société en «GALLO S.A.», société de gestion de patrimoine familial.

7) Décision de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de la ville de Luxembourg vers 1A rue des Chaux, L-5324 Contern.

8) Décision de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais établis en langue française, afin de tenir compte des points qui précèdent et afin d'adapter ces statuts à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et sans néanmoins toucher à la forme juridique de la Société.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que la devise d'expression du capital social est désormais l'EURO (EUR) et que le montant du capital social souscrit se trouve par conséquent fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS et SOIXANTE-NEUF CENTS (30'986,69 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de TREIZE EUROS et TRENTE ET UN CENTS (13,31 EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel après la prédite conversion de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS et SOIXANTE-NEUF CENTS (30'986,69 EUR) à un montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) par apport en numéraire de la somme de TREIZE EUROS et TRENTE ET UN CENTS (13,31 EUR) sans cependant créer ni émettre des actions nouvelles.

La preuve de ce paiement de TREIZE EUROS et TRENTE ET UN CENTS (13,31 EUR) effectué par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle au capital social a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que le capital social souscrit au montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) soit désormais représenté par trois cents (300) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs nécessaires sont conférés aux membres actuels du conseil d'administration de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et notamment pour convertir tous les livres et documents de la Société en EUROS (EUR) ainsi que pour échanger toutes les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1'250) actions anciennes contre trois cents (300) nouvelles actions sans mention de valeur nominale et de répartir les nouvelles actions entre les actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Il s'ensuit que le nouvel objet social de la SPF sera désormais libellé comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Sixième résolution

Suite à cette transformation de la Société en SPF, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier également la dénomination sociale de la Société en «GALLO S.A.», société de gestion de patrimoine familial.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de la ville de Luxembourg vers 1A rue des Chaux, L-5324 Contern.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais établis en langue française, afin de tenir compte des points qui précèdent et afin d'adapter ces statuts à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et sans néanmoins toucher à la forme juridique de la Société.

Les nouveaux statuts auront désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er} . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «GALLO S.A.», société de gestion de patrimoine familial.

Le siège social est établi à Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois cents (300) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Les actions de la société ne peuvent être cédées à un tiers sans le consentement préalable du conseil d'administration de la société. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Si une cession à un tiers est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires. L'accord, une fois, donné par le conseil d'administration en ce qui concerne cette cession à un tiers sera définitif.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion ne sera pas prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de trois (3) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer aux fonctions de nouveaux administrateurs de la Société, en remplacement des administrateurs démissionnaires, leurs mandats se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016, les personnes suivantes:

1) Monsieur Fernand CONRARDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 1A rue des Chaux, L-5324 Contern, Grand-Duché de Luxembourg;

2) Monsieur Emile FERRO, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 1A rue des Chaux, L-5324 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, qui sera Président du Conseil d'Administration;

3) Monsieur Alphonse CONRARDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 1A rue des Chaux, L-5324 Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la Société, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016:

Madame Jacqueline KAYSER, demeurant au 138 route de Mersch, L-7432 Gosseldange.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, faite et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. CONRARDY, E. FERRO, A. CONRARDY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13378. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010149035/227.

(100171578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

German Care Services Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.684.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°60102 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149030/10.

(100171305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

GeMoBa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7463 Pettingen, 8, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 100.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149032/10.

(100171334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Greenridge Property One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Greenridge Property One S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2010149033/12.

(100171514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

AIM Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.676.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of October,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

Mr Paul Mousel, lawyer, residing at 13, rue de Dippach, L-8055 Bertrange,
duly represented by Mr Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal dated 14 October 2010,

Mr Guy Harles, lawyer, residing at 14, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange,
duly represented by Mr Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal dated 14 October 2010,

Mr Claude Kremer, lawyer, residing at la, rue Th. Pescatore, L-7378 Bofferdange,
duly represented by Mr Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal dated 14 October 2010,

Mr Philippe Dupont, lawyer, residing at 19, rue des Franciscaines, L-1539 Luxembourg,
duly represented by Mr Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal dated 14 October 2010, and Mr Claude Niedner, lawyer, residing at Kacker-
terhaff, L-5324 Oetrange,

duly represented by Mr Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal dated 14 October 2010.

The proxies, after having been initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the sole members of AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676, incorporated pursuant to a notarial deed dated 25 February 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 June 2000, number 449 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 February 2009, number 392.

The appearing parties, represented as stated above, representing the whole corporate capital, require the notary to enact the following resolutions:

Agenda:

1. Approval of the change of corporate purpose of the Company as follows:

"The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company can hold such assets for its own benefit or as a fiduciary for a third party beneficiary.

The Company may further act as manager, director or liquidator of Luxembourg or foreign companies. The Company may be an unlimited partner of companies with unlimited or of limited partnerships and may act as a trustee of a trust.

The Company may provide administrative services and economic counsels.

In general, it may carry out any commercial, industrial or financial activity, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company."

2. Subsequent amendment of article 2 of the Company's articles of incorporation;

3. Replacement of the current article 9 of the Company's articles of incorporation as follows:

"In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of managers to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledge governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, always subject to and as agreed with the shareholder having pledged the shares, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions."

4. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as stated above, request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The members of the Company resolve to approve the change of the corporate purpose of the Company and to subsequently amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The company can hold such assets for its own benefit or as a fiduciary for a third party beneficiary.

The company may further act as manager, director or liquidator of Luxembourg or foreign companies. The company may be an unlimited partner of companies with unlimited or of limited partnerships and may act as a trustee of a trust.

The company may provide administrative services and economic counsels.

In general, it may carry out any commercial, industrial or financial activity, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the company, or of any director or any other officer or agent of the company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the company."

Second resolution

The members of the Company resolve to replace the current article 9 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 9.** In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of managers to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledge governing the above rights disclosed to the company shall be given effect to by it. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, always subject to and as agreed with the shareholder having pledged the shares, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois d'octobre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu

Monsieur Paul Mousel, avocat, demeurant au 13, rue de Dippach, L-8055 Bertrange,
ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 octobre 2010,

Monsieur Guy Harles, avocat, demeurant au 14, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange,
ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 octobre 2010,

Monsieur Claude Kremer, avocat, demeurant au la, rue Th. Pescatore, L-7378 Bofferdange,
ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 octobre 2010,

Monsieur Philippe Dupont, avocat, demeurant au 19, rue des Franciscaines, L-1539 Luxembourg,
ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 octobre 2010, et

Monsieur Claude Niedner, avocat, demeurant au Kackerterhaff L-5324 Oetrange,
ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 octobre 2010.

Les procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, constituée suivant acte notarié en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2000, numéro 449 (ci après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 février 2009, numéro 392.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

1. Approbation du changement de l'objet social de la Société comme suit:

"L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra détenir des actifs pour son propre compte ou à titre fiduciaire pour le compte d'un tiers.

La Société pourra agir comme gérant, administrateur ou liquidateur de sociétés luxembourgeoises ou étrangères. Elle pourra être l'associé commandité avec responsabilité illimitée de sociétés ou d'associations en commandite ou le trustee d'un trust.

La Société pourra prêter des services administratifs et des conseils économiques.

Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute autre nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts ou assister d'une autre manière, incluant mais n'étant pas limité à, la mise en œuvre et la gestion d'instruments financiers et/ou accords contractuels pour la centralisation des liquidités à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société."

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

3. Remplacement de l'actuel article 9 des statuts de la Société comme suit:

"Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle lesdites parts sociales ont été nanties, sous réserve de, et conformément au contrat de nantissement concerné. Une telle personne peut, si, et dans les limites convenues avec l'associé ayant constitué le nantissement sur les parts sociales, en outre exercer tous les droits des associés en relation avec la convocation d'une assemblée générale des associés ou à l'adoption de résolutions, y compris, par souci de clarté, le droit de demander au conseil de gérance de convoquer une assemblée générale des associés et de demander l'ajout de points à l'ordre du jour, de convoquer lui-même une telle assemblée générale et de proposer et d'adopter des résolutions écrites. Tout accord régissant les droits susmentionnés entre un associé et un créancier gagiste notifié à la Société doit être exécuté. Une fois que le créancier gagiste a décidé d'exercer les droits susmentionnés, toujours sous réserve, et avec l'accord de l'associé ayant constitué le nantissement sur les parts sociales, toute décision ne sera valablement adoptée que si adoptée conformément aux dispositions ci-dessus."

4. Divers.

Les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident d'approuver le changement de l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société pourra détenir des actifs pour son propre compte ou à titre fiduciaire pour le compte d'un tiers.

La société pourra agir comme gérant, administrateur ou liquidateur de sociétés luxembourgeoises ou étrangères. Elle pourra être l'associé commandité avec responsabilité illimitée de sociétés ou d'associations en commandite ou le trustee d'un trust.

La société pourra prêter des services administratifs et des conseils économiques.

Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

La société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la société ou de toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute autre nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la société, ou de toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société; et

- accorder des prêts ou assister d'une autre manière, incluant mais n'étant pas limité à, la mise en oeuvre et la gestion d'instruments financiers et/ou accords contractuels pour la centralisation des liquidités à toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société."

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident de remplacer l'actuel article 9 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 9.** Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle lesdites parts sociales ont été nanties, sous réserve de, et conformément au contrat de nantissement concerné. Une telle personne peut, si, et dans les limites convenues avec l'associé ayant constitué le nantissement sur les parts sociales, en outre exercer tous les droits des associés en relation avec la convocation d'une assemblée générale des associés ou à l'adoption de résolutions, y compris, par souci de clarté, le droit de demander au conseil de gérance de convoquer une assemblée générale des associés et de demander l'ajout de points à l'ordre du jour, de convoquer lui-même une telle assemblée générale et de proposer et d'adopter des résolutions écrites. Tout accord régissant les droits susmentionnés entre un associé et un créancier gagiste notifié à la société doit être exécuté. Une fois que le créancier gagiste a décidé d'exercer les droits susmentionnés, toujours sous réserve, et avec l'accord de l'associé ayant constitué le nantissement sur les parts sociales, toute décision ne sera valablement adoptée que si adoptée conformément aux dispositions ci-dessus."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. PIEDBOEUF et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2010. LAC/2010/46954. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010151312/238.

(100172660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

K200 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 139.415.

EXTRAIT

En date du 19 juillet 2010, l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

1. La démission de Frank Walenta, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
2. La nomination de Wim Rits, né le 14/06/1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société est acceptée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010149087/15.

(100171241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Greenridge Property One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Greenridge Property One S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010149034/12.

(100171515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Groupe Renaissance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.481.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149045/9.

(100171319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Groupe Renaissance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.481.

Les comptes annuels au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149046/9.

(100171320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Groupe Renaissance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.481.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149047/9.

(100171518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Groupe Renaissance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.481.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149048/9.

(100171519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

**Johder Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Johder Holding S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.801.

L'an deux mille dix, le trois novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "JOHDER HOLDING S.A.", ayant son siège social au L 2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 79.801,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2000, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), le 31 juillet 2001, sous le numéro 590.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme Adam, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nadine Majerus, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de la société en JOHDER HOLDING S.A., SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

3.-Modification de l'article 17 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier la dénomination sociale de la société en «JOHDER HOLDING S.A., SPF».

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier, avec effet immédiat, le statut fiscal de la Société encore actuellement régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin de soumettre la Société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et décide par conséquent que l'objet social aura désormais la nouvelle teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

Troisième résolution

En conséquence directe des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier les articles UN (1), QUATRE (4) et DIX-SEPT (17) des statuts de la Société afin de leur donner désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de " JOHDER HOLDING S.A., SPF ".»

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

« **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit en relation avec le présent acte, qui incombent à la Société sont estimées approximativement à mille trois cents euros (1.300.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Adam, Majerus, Vainker Bouvier de Lamotte, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48144. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150322/90.

(100172878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Premium Portfolio SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 145.322.

Auszug Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Premium Portfolio SICAV II

Die Ordentliche Generalversammlung der Premium Portfolio SICAV II vom 10. November 2010 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

4. Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 wurden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder wieder gewählt:

Frank Endres, Vorsitzender

Ulrich Juchem, stellv. Vorsitzender

Ralf Hammerl, Mitglied

Jochen Seiff, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die Aktionäre beschließen einstimmig PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Luxemburg, 10. November 2010.

Für Premium Portfolio SICAV II

DZ PRIVATBANK S.A.

Ursula Berg / Loris Di Vora

Référence de publication: 2010149949/25.

(100171563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Ha Ka Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 49.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149050/10.

(100171169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Ha Ka Lux 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 52.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149052/10.

(100171170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Harmony Halls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.997.

Les comptes annuels au 19 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149055/9.

(100171245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Stenelos SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.622.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle; et

2) SOPASOG, une société de droit luxembourgeois établie au 2 Avenue Charles de Gaulle Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculé au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129790.

Ici représentée par Monsieur Claude SCHMITZ en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de "STENELOS SA" (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000.-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au trente juin deux mille onze.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième jeudi du mois de septembre à 11 heures et pour la première fois en deux mille onze au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Mr Claude SCHMITZ, précité	1 action
2. SOPASOG SA, précitée	309 actions
TOTAL	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à 11 A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).

3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Thierry FLEMING, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Claude SCHMITZ, précité, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Guy HORNICK, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration Monsieur Claude SCHMITZ, précité.

5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015 et celui du commissaire également à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, es-qualités qu'elle agit, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claude Schmitz, Paul Bettingen.

- Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 octobre 2010. LAC / 2010 / 47687. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150512/205.

(100173279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

FTF Galleon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.340.

In the year two thousand and ten, on the 9 November, before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FTF Galleon S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, incorporated by a notarial deed drawn up on the twelfth of July two thousand and ten by Maître Henri Hellinckx, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.340 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1746, dated August 26, 2010, page 83782 (hereafter the "Company").

The meeting elects as chairman Mr Mariusz Waniolka residing at Petyhorska 2/2, 25-125 Kielce, Poland.

The chairman appoints as secretary Mr Nicolas Thieltgen, with professional address at 10 rue de Vianden, L-2015 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Fabrice Geimer, lawyer, with professional residence at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that

I. The names of the shareholders present or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on the attendance list. This attendance list, signed by the Appearing Shareholders, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary, together with the proxy forms, signed "ne varietur" by the shareholders represented at the meeting by proxyholders, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that shareholders holding 31,000 (thirty one thousand) shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the meeting. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed on the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- Acknowledgment of the realization of the condition precedent to the share capital increase resolved in the general meeting of 29 October 2010;

- Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 40,421,176 (in words: forty million four hundred twenty one thousand one hundred seventy six euros), represented by 40,421,176 (in words: forty million four hundred twenty one thousand one hundred seventy six) new shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with a global share premium of EUR 363,790,584 (in words: three hundred sixty three million seven hundred ninety thousand five hundred eighty four euros), in consideration for a contribution in kind consisting of the following shares: 4,776,020 shares in Cersanit S.A., 10,120,850 shares in Echo Investment S.A., 83,753,505 shares in Barlinek S.A. and 559,380,547 shares in Synthos S.A.;

- Subscription of the new shares issued according to preceding paragraph by a new shareholder, with the consent of current shareholders;

- Acknowledgment of the decision of the Board of Directors of the Company relating to the valuation of the contribution in kind and the exemption from audit report;

- Amendment of the articles of incorporation of the Company to reflect the increase of share capital and all changes required due to the above-mentioned decisions;

- Miscellaneous.

Preamble

On 29 October 2010 was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FTF Galleon S.A. in which the shareholders agreed in principle to increase the share capital of the Company subject to the effective transfer to the Company of the following shares by Mr Michal Solowow, born in Kielce, Poland, on July 11, 1962, and residing at 1A/3 Zeromskiego St. 25-369 Kielce, Poland:

- 4,776,020 shares in Cersanit S.A., with its registered office at Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Poland, registered in the Polish official register (“Krajowy Rejestr Sadowy”) under number 0000081341;

- 10,120,850 shares in Echo Investment S.A., with its registered office at Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Poland, registered in the Polish official register (“Krajowy Rejestr Sadowy”) under number 0000007025;

- 83,753,505 shares in Barlinek S.A., with its registered office at Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Poland, registered in the Polish official register (“Krajowy Rejestr Sadowy”) under number 000018891;

- 559,380,547 shares in Synthos S.A., with its registered office at Chemikow 1, 32-600 Oswiecim, Poland, registered in the Polish official register (“Krajowy Rejestr Sadowy”) under number 0000038981.

Hereafter together referred to as the “Contributed Assets”.

The present meeting will acknowledge the effective transfer of the Contributed Assets by Mr Solowow to the Company and the share capital increase of the Company.

This having been declared, the meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

First Resolution

The meeting acknowledged the realization of the condition precedent to a share capital increase resolved in the general meeting of 29 October 2010, i.e. the effective transfer to the Company of the following assets to pay up the issue price of shares:

- 4,776,020 shares in Cersanit S.A., with its registered office at Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Poland, registered in the Polish official register (“Krajowy Rejestr Sadowy”) under number 0000081341;

- 10,120,850 shares in Echo Investment S.A., with its registered office at Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Poland, registered in the Polish official register (“Krajowy Rejestr Sadowy”) under number 0000007025;

- 83,753,505 shares in Barlinek S.A., with its registered office at Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Poland, registered in the Polish official register (“Krajowy Rejestr Sadowy”) under number 000018891;

- 559,380,547 shares in Synthos S.A., with its registered office at Chemikow 1, 32-600 Oswiecim, Poland, registered in the Polish official register (“Krajowy Rejestr Sadowy”) under number 0000038981.

Second Resolution

The meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 40,421,176 (forty million four hundred twenty one thousand one hundred seventy six euros), in order to raise it from the current amount of EUR 31,000 (thirty one thousand euros) to EUR 40,452,176 (forty million four hundred fifty two thousand one hundred seventy six euros), by creating and issuing 40,421,176 (forty million four hundred twenty one thousand one hundred seventy six) new shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with a global share premium of EUR 363,790,584 (three hundred sixty three million seven hundred ninety thousand five hundred eighty four euros). The issuance by the Company of the new shares is made against a contribution in kind consisting of the Contributed Assets. The Contributed Assets, having the status of dematerialized securities, quoted in Warsaw Stock Exchange, consists of the following shares:

- 4,776,020 shares in Cersanit S.A., with its registered office at Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Poland, registered in the Polish official register (“Krajowy Rejestr Sadowy”) under number 0000081341;

- 10,120,850 shares in Echo Investment S.A., with its registered office at Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Poland, registered in the Polish official register (“Krajowy Rejestr Sadowy”) under number 0000007025;

- 83,753,505 shares in Barlinek S.A., with its registered office at Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Poland, registered in the Polish official register (“Krajowy Rejestr Sadowy”) under number 000018891;

- 559,380,547 shares in Synthos S.A., with its registered office at Chemikow 1, 32-600 Oswiecim, Poland, registered in the Polish official register (“Krajowy Rejestr Sadowy”) under number 0000038981.

The Contributed Assets have a global value of EUR 404,211,763 (in words: four hundred four million two hundred eleven thousand seven hundred sixty three euros). This valuation has been adopted by the board of directors of the Company held on 29 October 2010 in Luxembourg.

The new shares will have the same rights and obligations as the existing shares.

Third Resolution

The meeting resolved to admit to the subscription of the 40,421,176 (forty million four hundred twenty one thousand one hundred seventy six) new shares a new shareholder (Mr Michal Solowow, born in Kielce, Poland, on July 11, 1962, residing at 1A/3 Zeromskiego St. 25-369 Kielce, Poland).

Subscription and Payment

Mr Michal Solowow, represented by Mr Mariusz Waniolka, intervened to subscribe the 40,421,176 (forty million four hundred twenty one thousand one hundred seventy six) new shares in the Company for an amount of EUR 40,421,176 (forty million four hundred twenty one thousand one hundred seventy six euros), together with a share premium of EUR 363,790,584 (three hundred sixty three million seven hundred ninety thousand five hundred eighty four euros). The new shares have been fully paid up in kind by the transfer of the Contributed Assets to the Company. Evidence of the transfer of the Contributed Assets to the Company has been produced and shown to the undersigned notary. A copy of such evidence, after signature “ne varietur” by the Appearing Shareholders, the chairman, the scrutineer, the secretary and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for registration purposes.

Fourth Resolution

The meeting resolved to acknowledge the decision of the Board of Directors of the Company on 29 October 2010, relating to the valuation of the Contributed Assets and the exemption from audit report pursuant to article 26-1 (3bis) of the Luxembourg Company law of 10 August 1915 as amended. This Board’s decision remained annexed to the deed of 29 October 2010.

Fifth Resolution

The meeting resolved to amend Article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

Corporate capital, Shares

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 40,452,176 (forty million four hundred fifty two thousand one hundred seventy six euros), represented by 40,452,176 (forty million four hundred fifty two thousand one hundred seventy six) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are bearer shares, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The issue price per share shall be ten times the nominal value of share i.e., EUR 10.

The Company may repurchase its own shares under the conditions provided by law.”

The notary acknowledges that all the conditions for the increase of capital are fulfilled.

Declarations, costs, evaluation

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at EUR 7,100 (seven thousand one hundred euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L’an deux mille dix, le neuf novembre, par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FTF Galleon S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx daté du douze juillet deux mille dix, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.340 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1746, en date du 26 août 2010, page 83782 (ci-après la «Société»).

L'assemblée choisit comme président Monsieur Mariusz Waniolka, résidant à Petyhorska 2/2, 25-125 Kielce, Pologne.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Thieltgen, avec adresse professionnelle au 10 rue de Vianden, L-2015 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabrice Geimer, juriste, avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée par des mandataires (ensemble définis comme les «Actionnaires Comparants») et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Actionnaires Comparants, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés «ne varietur» par les associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire, devront rester annexés au présent acte et être enregistrés avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que les actionnaires détenant 31.000 (trente-et-un mille) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présents ou représentés à la présente assemblée. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été préalablement correctement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Constatation de la réalisation de la condition préalable à l'augmentation de capital décidée lors de l'assemblée générale du 29 octobre 2010;

- Augmentation du capital social de la société d'un montant de 40.421.176 EUR (quarante millions quatre cent vingt-et-un mille cent soixante seize euros), représenté par 40.421.176 (quarante millions quatre cent vingt-et-un mille cent soixante seize) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, avec une prime d'apport globale de 363.790.584 EUR (trois cent soixante-trois millions sept cent quatre vingt dix mille cinq cent quatre vingt quatre euros), en rémunération d'un apport en nature constitué par les actions suivantes: 4.776.020 actions dans la société Cersanit S.A., 10.120.850 actions dans la société Echo Investment S.A., 83.753.505 actions dans la société Barlinek S.A. et 559.380.547 actions dans la société Synthos S.A.;

- Souscription des nouvelles actions émises conformément au point précédent par un nouvel actionnaire, avec l'accord des actionnaires actuels;

- Reconnaissance de la décision du Conseil d'Administration de la Société concernant l'évaluation de l'apport en nature et la dispense de rapport de réviseur d'entreprises;

- Modification des statuts de la Société pour tenir compte de l'augmentation de capital et des modifications rendues nécessaires du fait des précédentes décisions;

- Divers.

Préambule

Le 29 octobre 2010 s'est réunie une assemblée générale des actionnaires de la société FTF Galleon S.A., au cours de laquelle les actionnaires ont donné leur accord de principe pour une augmentation du capital social de la société, sous réserve du transfert effectif à la Société des actions suivantes par Monsieur Michal Solowow, né à Kielce, Pologne, le 11 juillet 1962 et résidant au 1A/3 Zeromskiego St. 25-369, Kielce, Pologne:

- 4.776.020 actions de la société Cersanit S.A., ayant son siège social à Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Pologne, immatriculée au registre officiel polonais ("Krajowy Rejestr Sadowy") sous le numéro 0000081341;

- 10.120.850 actions de la société Echo Investment S.A., ayant son siège social à Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Pologne, immatriculée au registre officiel polonais ("Krajowy Rejestr Sadowy") sous le numéro 0000007025;

- 83.753.505 actions de la société Barlinek S.A., ayant son siège social à Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Pologne, immatriculée au registre officiel polonais ("Krajowy Rejestr Sadowy") sous le numéro 000018891;

- 559.380.547 actions de la société Synthos S.A., ayant son siège social à Chemikow 1, 32-600 Oswiecim, Pologne, immatriculée au registre officiel polonais ("Krajowy Rejestr Sadowy") sous le numéro 0000038981.

Ci-après désignées ensemble les «Actifs Apportés».

La présente assemblée prendra acte du transfert effectif des Actifs Apportés par M. Solowow à la Société et de l'augmentation du capital social de la société.

Ceci ayant été déclaré, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a constaté la réalisation de la condition préalable à une augmentation de capital social décidée lors de l'assemblée générale du 29 octobre 2010, c'est-à-dire le transfert effectif à la société des actifs suivants en paiement du prix d'émission des actions:

- 4.776.020 actions de la société Cersanit S.A., ayant son siège social à Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Pologne, immatriculée au registre officiel polonais ("Krajowy Rejestr Sadowy") sous le numéro 0000081341;
- 10.120.850 actions de la société Echo Investment S.A., ayant son siège social à Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Pologne, immatriculée au registre officiel polonais ("Krajowy Rejestr Sadowy") sous le numéro 0000007025;
- 83.753.505 actions de la société Barlinek S.A., ayant son siège social à Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Pologne, immatriculée au registre officiel polonais ("Krajowy Rejestr Sadowy") sous le numéro 000018891;
- 559.380.547 actions de la société Synthos S.A., ayant son siège social à Chemikow 1, 32-600 Oswiecim, Pologne, immatriculée au registre officiel polonais ("Krajowy Rejestr Sadowy") sous le numéro 0000038981.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 40.421.176 EUR (quarante millions quatre cent vingt et un mille cent soixante seize euros), dans le but de l'élever du montant actuel de 31.000 EUR (trente-et-un mille euros) à 40.452.176 EUR (quarante millions quatre cent cinquante-deux mille cent soixante-seize euros) par la création et l'émission de 40.421.176 (quarante millions quatre cent vingt-et-un mille cent soixante seize) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, avec une prime d'émission globale de 363.790.584 EUR (trois cent soixante trois millions sept cent quatre vingt dix mille cinq cent quatre vingt quatre euros). L'émission par la Société des nouvelles actions a été réalisée en contrepartie d'un apport en nature constitué par les Actifs Apportés. Les Actifs Apportés, ayant le statut de titres dématérialisés, cotés à la Bourse de Varsovie, comprennent les actions suivantes:

- 4.776.020 actions de la société Cersanit S.A., ayant son siège social à Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Pologne, immatriculée au registre officiel polonais ("Krajowy Rejestr Sadowy") sous le numéro 0000081341;
- 10.120.850 actions de la société Echo Investment S.A., ayant son siège social à Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Pologne, immatriculée au registre officiel polonais ("Krajowy Rejestr Sadowy") sous le numéro 0000007025;
- 83.753.505 actions de la société Barlinek S.A., ayant son siège social à Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Pologne, immatriculée au registre officiel polonais ("Krajowy Rejestr Sadowy") sous le numéro 000018891;
- 559.380.547 actions de la société Synthos S.A., ayant son siège social à Chemikow 1, 32-600 Oswiecim, Pologne, immatriculée au registre officiel polonais ("Krajowy Rejestr Sadowy") sous le numéro 0000038981.

Les Actifs Apportés ont une valeur globale de 404.211.763 EUR (quatre cent quatre millions deux cent onze mille sept cent soixante trois euros). Cette évaluation a été approuvée par le conseil d'administration de la Société qui s'est tenu le 29 octobre 2010 à Luxembourg.

Les nouvelles actions auront les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'accepter la souscription des

40.421.176 (quarante millions quatre cent vingt-et-un mille cent soixante seize) nouvelles actions par un nouvel actionnaire (Monsieur Michal Solowow, né à Kielce, Pologne, le 11 juillet 1962, résidant au 1A/3 Zeromskiego St. 25-369, Kielce, Pologne).

Souscription et Libération

Monsieur Michal Solowow, représenté par Monsieur Mariusz Waniolka est intervenu pour souscrire les 40.421.176 (quarante millions quatre cent vingt-et-un mille cent soixante seize) nouvelles actions pour un montant de 40.421.176 EUR (quarante millions quatre cent vingt-et-un mille cent soixante seize euros), avec une prime d'émission de 363.790.584 EUR (trois cent soixante trois millions sept cent quatre vingt dix mille cinq cent quatre vingt quatre euros). Les nouvelles actions ont été entièrement libérées en nature par le transfert des Actifs Apportés à la Société. La preuve du transfert des Actifs Apportés à la Société a été produite et montrée au notaire soussigné. Une copie de cette preuve, après signature «ne varietur» par les actionnaires, le président, le scrutateur, le secrétaire et le notaire soussigné, demeurera attachée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée a pris connaissance de la décision du Conseil d'Administration du 29 octobre 2010 concernant l'évaluation des Actifs Apportés et l'exemption de rapport de réviseur d'entreprises en application de l'article 26-1 (3bis) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée. Cette décision du Conseil d'Administration est restée annexée à l'acte du 29 octobre 2010.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé d'amender l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Capital social, Actions

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à 40.452.176,-EUR (quarante millions quatre cent cinquante-deux mille cent soixante seize euros), représenté par 40.452.176 (quarante millions quatre cent cinquante-deux mille cent soixante seize) actions d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le prix d'émission de chaque action sera égal à dix fois la valeur nominale d'une action, soit 10,- EUR.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Le notaire reconnaît que toutes les conditions pour l'augmentation de capital sont remplies.

Déclaration - Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, dus à raison de du présent acte, sont estimés à la somme de 7.100 EUR (sept mille cent euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.Waniolka, N.Thieltgen, F.Geimer, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13604. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149024/271.

(100171354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Europe Assets Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.692.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg en date du 29 octobre 2010, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Sixième résolution

L'assemblée générale procède à la nomination définitive de Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royale L-2449 Luxembourg, cooptée aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur, par décision du conseil d'administration dans sa réunion du 12 février 2010.

Le mandat de l'administrateur élu prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet à partir de la date de l'assemblée.

Huitième résolutions

L'assemblée prend note du changement de l'adresse professionnelle de deux administrateurs de la société comme suit:

- Monsieur Davide MURARI, 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Mirko LA ROCCA, 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour la société EUROPE ASSETS LUXEMBOURG S.A.

BANQUE BPP S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010151342/27.

(100172864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Harmony Halls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.997.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 22 octobre 2010 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149056/14.

(100171530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Henley Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 34.132.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010149058/12.

(100171195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

ITP Oil & Gas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 137.617.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010149073/11.

(100171350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

LSRC II Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 293.041,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.583.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 9 novembre 2010

Suite à la démission de Madame Maryam Khosrowshahi de sa fonction de gérante, effective au 15 octobre 2010, et en vertu de l'article 8.1 des statuts coordonnés, les Associés de la Société ont élu Monsieur Ali Hedayat, né le 8 février 1975 à Téhéran (Iran), demeurant au 2 Chepstow Road, Flat 7, London W2 5BH, comme nouveau membre du Conseil de Gérance, son mandat prenant fin le 22 juillet 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour LSRC II Investor S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010149100/17.

(100171780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Kerima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 38.996.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.

Le 09/11/2010.

Alain VASSEUR.

Référence de publication: 2010149084/9.

(100171612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

K200 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 139.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149086/9.

(100171217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

L'Espace du Palais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 86.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149089/10.

(100171311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Logwin AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.
R.C.S. Luxembourg B 40.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149092/9.

(100171482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Nobilis Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 64.709.

EXTRAIT

En date du 11 octobre 2010, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bernard Wester et Julian Kramer, en tant qu'administrateurs, est acceptée avec effet au 31 juillet 2010.
- Arnoud Zevering, avec adresse professionnelle au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 11 octobre 2010 et ce pour une durée indéterminée.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 11 octobre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010149136/17.

(100171294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

LABO SERVICE Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 138.223.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149093/9.

(100171080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Lavipharm Group Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, rue de Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 33.244.

Gemäß Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 09 April 2010 sind folgende Änderungen beschlossen worden:

1. das Mandat des Prüfers MAS Luxembourg, 6C Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach RCS B 91 999, wurde für das Abschlussjahr 30 Juni 2010 verlängert.

2. das Mandat der Vorstandsmitglieder

- Elli-Maria Lavidas, 13-15, rue Syrou, GR – 14562 Kifissia,
- Telemaque Jean Lavidas, 2, East 67th Street, USA – New York
- Evangelos Politis, 24, rue Patriarchou Ioakim, GR – 10675 Athens

wurde bis zu General Versammlung im Jahr 2015 verlängert.

pp Gabriela Zaleski.

Référence de publication: 2010149094/16.

(100171456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Oder Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 123.617.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 10 novembre 2010

En date du 10 novembre 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Charles BLACKBURN de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Apwinder SUMAL, née le 29 juin 1978 à Coventry, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 1, Great Winchester Street, EC2N 2DB Londres, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Jean-Michel HAMELLE

Madame Jennifer LEE

Monsieur David VAN STEENKISTE

Monsieur David A. REUBEN

Madame Apwinder SUMAL

Mise à jour

Les sièges sociaux des associés cités ci-après ont été transférés de la manière suivante:

- ECO Luxembourg S.à r.l.: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- ECR Luxembourg S.à r.l.: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marvico Investments Limited: 2, Prodromou & Zinosos Kitieos street, 2064 Nicosie, Chypre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Oder Properties S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010150419/29.

(100173037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

León Participaciones Argentinas, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 84.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010149096/14.

(100171775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Lightbulb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.
R.C.S. Luxembourg B 134.215.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010149097/10.

(100171542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Limage Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 31.367.

Il résulte que l'administrateur-président et le commissaire aux comptes mentionnés ci-dessous ont changé d'adresse et demeurent actuellement aux adresses respectives suivantes:

- György Matrai, administrateur-président, demeurant à 16b Robert Karoly KRT, H-1138 Budapest, Hongrie
- IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à 40, Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG.

Fait à Luxembourg, le 6 septembre 2010.

György Matrai
Administrateur-président

Référence de publication: 2010149098/14.

(100171637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Paul LIWS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 147.528.

EXTRAIT

L'Associé Unique de la Société a décidé le 9 novembre 2010 de renouveler le mandat des gérants pour une durée indéterminée.

Au 9 novembre 2010, les gérants de la Société sont:

- Philip John Jensen
- Bryon Thomas Sheets
- Halsey Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149143/16.

(100171627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

The Swatch Group Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.
R.C.S. Luxembourg B 108.652.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 21 avril 2010 au siège social à 10.00 heures

Résolution 1

L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

Monsieur Patrick Reuter, 13, Rue J.F.Kennedy, L-8141 Bridel

Monsieur Hans Peter Rentsch, 12, Bangertli, CH- 2544 Bettlach

Monsieur Kenel Thierry, 6, Chemin des Croisées, CH- 1073 Mollie-Margot

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 délibérant sur les comptes annuels de 2010.

Résolution 2

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprise indépendant

- PricewaterhouseCoopers 400, Route d'Esch L-1014 Luxembourg

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 délibérant sur les comptes annuels de 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010151463/24.

(100172775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Lux-Bâtir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 60, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 68.551.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} octobre 2010

L'assemblée générale extraordinaire de LUX BATIR S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

Monsieur DEBARTOLO Fausto a été révoqué de toutes ces fonctions de la société LUX-BATIR S.A. et il est remplacé par le nouveau Administrateur, Monsieur TAVARES AMORIM Silvino, né le 09.03.1968, demeurant à L-4042 Esch sur Alzette, 60, rue du Brill.

Itzig, le 11 novembre 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2010149101/14.

(100171496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Luxfingest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.610.

EXTRAIT

Avec effet au 19 octobre 2010, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société anonyme LUXFINGEST S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro B75.610.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010149102/15.

(100171030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.